



## Aide à l’instruction des projets d’hybridation

Cette grille doit permettre aux financeurs d’évaluer la pertinence des projets d’hybridation qui leur sont présentés. Elle peut également aider les structures de formation à élaborer leurs projets et s’assurer que leur demande remplit les conditions requises.

En amont, ces critères peuvent être matière à réflexion pour les financeurs dans l’élaboration d’appels à projets, à manifestation d’intérêt, ciblant ainsi leurs conditions de recevabilité. Par contre, ils ne sauraient en aucun cas se substituer à des critères plus généraux, de fonds ou de forme, communs à l’ensemble de leur palette d’intervention.

A partir des « critères définis », vous pourrez déterminer les questions à se poser avant de lancer un appel à projet (APP) avec l’outil [Bonnes pratiques pour les APP](#).

### Proposition d’échelle de valeur

0 : Non / Aucune information à ce sujet / Non pris en compte dans le projet

1 : Oui mais peu argumenté / mal défini / Éléments fournis peu probants / Réponse donnée peu satisfaisante / Risques avérés de dérive du projet

2 : Oui et bien argumenté / Éléments probants / Peu de risque de dérive / Projet solide

3 : Éléments apportés dans la demande au-delà des attentes / Le porteur de projet fait des propositions judicieuses, enrichies.

## Critères socle

	0	1	2	3
<p><b>1. Plan de financement du projet</b> Le plan de financement correspond-il aux exigences de l'appel à projets ? Les nomenclatures de dépenses sont-elles respectées ? Le plan de financement est-il équilibré (recettes/dépenses) ?</p>				
<p><b>2. Stratégie de la structure</b> Le projet d'hybridation des formations s'inscrit-il dans une stratégie de développement ou de transformation plus globale de la structure ?</p>				
<p><b>3. Pré-existence d'une solution similaire sur le marché</b> La solution, le produit, les ressources à développer existent-elles déjà sur le marché ? Si oui, pourquoi n'est-il pas possible de l'acheter, louer ou mutualiser ?</p>				
<p><b>4. Demande / Existence marché</b> La structure s'est-elle assurée que la solution envisagée/à développer correspond à une demande latente ou exprimée du marché ?</p>				
<p><b>5. Temps de réalisation du projet</b> Quelle date de départ et de fin ? Ce temps est-il adapté aux moyens et ambitions du projet et aux exigences de l'appel d'offres ?</p>				

<p><b>6. Livrables</b> Y a-t-il une description claire des livrables et de leurs conditions d'exploitation (commercialisation, mutualisation, diffusion open source...) ?</p>				
<p><b>7. Compétences des équipes</b> Le projet prévoit-il une montée en compétences des équipes sur les différents aspects numériques, d'ingénierie et d'exploitation de la nouvelle solution ?</p>				
<p><b>8. Expérimentation/déploiement</b> Le projet prévoit-il une phase d'expérimentation avant son déploiement, avec description de la méthodologie ?</p>				
<p><b>9. Mise en exploitation de la solution</b> La structure a-t-elle bien défini le calendrier de déploiement de sa solution auprès de sa cible (apprenants, partenaires...) ?</p>				
<p><b>10. Pérennité de la solution après le financement du projet</b> La structure a-t-elle anticipé le financement des équipements, matériels, abonnements logiciels et mises à jour au-delà du projet initial ? A-t-elle pensé aux modalités de déploiement et au maintien en conditions opérationnelles ?</p>				

## Proposition de critères complémentaires

	0	1	2	3
11. <b>Mutualisation des moyens</b> : Demande de mise en place d'un système de veille partagée entre structures, de négociation de matériels ou logiciels à plusieurs, interventions croisées sur des méthodologies de projets, ateliers Agile communs à plusieurs structures...				
12. <b>Mutualisation des résultats</b> : Demande de mutualisation des livrables (produits, ressources), méthodologies utilisées, retours d'expérience... dans un périmètre et une durée à définir.				
13. <b>Eco-responsabilité numérique</b> : Prise en compte de l'aspect "numérique durable" sur l'ensemble du processus du projet. Cela peut concerner la manière dont le porteur de projet achète / loue ses équipements, matériels, logiciels ; la réduction des déplacements des équipes durant le projet ; les réflexes éco-responsables numériques mis en place ; la sensibilisation / formation faite vis à vis de ses équipes mais aussi des apprenants et partenaires (employeurs d'apprentis...).				

Le financeur peut également définir que certains critères doivent être évalués aux niveaux 2 ou 3 pour que le dossier soit recevable.